

Présentation de l'option

Le lycée Alfred Kastler propose, de la seconde à la terminale, dans les séries générales et technologiques, l'option Cinéma-Audiovisuel. Cet enseignement, qui comprend 3 heures hebdomadaires, bénéficie d'une salle spécialisée équipée de matériels adaptés.

Durant l'ensemble du cursus, les séances mêlent approche pratique et approche culturelle :

- La pratique, encadrée par un professionnel, permet aux élèves d'écrire un scénario, filmer et monter un court-métrage : c'est une découverte concrète des métiers de l'audiovisuel et du travail en équipe qui est proposée ;
- L'approche culturelle forme les élèves à l'analyse filmique et leur apprend le vocabulaire spécialisé et l'histoire du cinéma.

Afin de rencontrer les professionnels et découvrir des œuvres originales, les élèves volontaires de l'option participent également à différentes manifestations culturelles importantes comme le Festival du Film de Sarlat, le Festival du Film Indépendant de Bordeaux ou le Festival Européen du Court-métrage de Bordeaux. Cette option est donc un atout pour les élèves intéressés par les métiers de l'audiovisuel ou qui veulent simplement développer leur créativité ainsi que leur culture cinématographique.

La procédure d'admission

Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats se fera à partir d'un FORMULAIRE que vous trouvez ci-dessous.

Un•e élève sera admis•e dans l'option CI-AV sous trois conditions :

- si son dossier de candidature a été retenu par la commission de sélection de l'option choisie
- s'il / si elle a reçu un avis favorable du Conseil de classe et du Chef d'établissement en fin de 3^{ème} pour intégrer une 2^{de} générale et technologique
- s'il / si elle est affecté•e au lycée Kastler.

Les dossiers de candidature sont à compléter et à renvoyer par le biais de l'établissement d'origine avant le **24 mai 2024**, accompagnés des bulletins scolaires de 3^{ème} (deux premiers trimestres ou 1er semestre).

ATTENTION : l'affectation définitive des élèves dans cette option se fera lors de l'inscription au Lycée.



Un élève ne peut suivre qu'une seule option. Option non cumulable si affectation sur le lycée via SI-CIT ou SL. Si candidature multiple (EPS, Section Euro), indiquer le rang de celle-ci :

CANDIDAT :

Établissement d'origine:

NOM: PRENOM:

Classe: LV1: LV2:

N° de téléphone :

Adresse mail :

AVIS DU PROFESSEUR RÉFÉRENT PEAC DU COLLÈGE :

.....

.....

Date:..... Nom :

Signature:

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

.....

.....

Date:..... Nom :

Signature:

Lettre de motivation du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature : le/...../.....